

réformateur ; il sait que les améliorations lentes et successives sont seules durables, qu'il n'y a pas en éducation de procédé infaillible, et que les défauts d'une méthode tiennent quelquefois à l'incapacité de ceux qui l'appliquent.

Il ne critique pas en public les œuvres établies dans la maison, ni les décisions de ceux qui les dirigent ; au contraire, il témoigne à ces œuvres toute sa sympathie et leur apporte ses encouragements pour le bien des élèves. S'il remarque quelques abus, lacunes ou fautes, il doit en référer au Supérieur de la maison. Il évite tout dénigrement systématique, et se garde comme d'un manque de jugement et d'une indelicatessen pouvant avoir les conséquences les plus graves, de raconter au dehors, surtout dans les familles des élèves, les incidents plus ou moins fâcheux de la vie de la maison.

ART. 8. — Sans jamais s'immiscer indiscretement dans les fonctions de leurs confrères, les maîtres n'oublieront pas qu'ils travaillent à une œuvre commune et que le succès de la maison exige entre eux une parfaite union et une étroite solidarité : jamais, même en dehors de leur service officiel, ils ne peuvent se désintéresser de la discipline et de la honneur tenue des élèves. S'ils étaient témoins d'un désordre et si, sous prétexte qu'ils n'ont pas reçu mandat de le prévenir ou de le faire cesser, ils fermaient les yeux ou passaient indifférents, ils seraient complices des coupables et responsables des fautes commises.

Tout prêtre a le droit et le devoir de faire rentrer dans la règle et de rappeler au respect de la discipline les élèves, grands et petits, qu'il surprend en faute. Il faut donc que chacun veille à l'ordre général du collège.

ART. 9. — C'est un devoir pour tous d'obéir fidèlement au règlement de la maison. Ils ne manqueront à aucune des obligations de leur charge sans en être régulièrement dispensés.

ART. 10. — Ils se feront un devoir d'assister à la grand'messe, aux vêpres et aux autres offices religieux, chacun pouvant y trouver un avantage pour sa sanctification personnelle, outre le bon exemple qu'il donne aux élèves.